

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de DICT du 26 juin 2008,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation à l'occasion de la suppression des pavés granit sur les deux passages piétons et la reprise d'affaissement de chaussée sur la rue de Brest par l'entreprise COLAS.

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> – Le lundi 25 au vendredi 29 août 2008 inclus de 8 heures à 18 heures sur la rue de Brest au droit du groupe scolaire Chateaubriand la circulation des véhicules sera alternée par demi-chaussée, réglementée par des feux tricolores de chantier et par des agents de l'entreprise équipés de piquet K10.

Les feux tricolores permanents seront occultés pendant la période d'exécution des travaux.

Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre de la rue de Brest au droit du groupe scolaire Chateaubriand.

Article 2 – La signalisation et la présignalisation seront conformes à la réglementation en vigueur et sera mise en place par la société effectuant les travaux. Toutes dispositions utiles seront prises pour assurer la sécurité des usagers de la route.

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS,
- Monsieur le Directeur de la CONNEX,
- Les Services Techniques,
- La Police Municipale.

